



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PROVENCE- ALPES-  
CÔTE D'AZUR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Mardi 13 juillet 2021

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Ligne Nouvelle Provence-Alpes-Côte d'Azur (LNPCA) : sur les rails en vue du lancement de l'enquête d'utilité publique sur le projet des phases 1 et 2 à la fin de cette année 2021**

**Le comité de pilotage de la LNPCA, présidé par Christophe MIRMAND, préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et Renaud MUSELIER, Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, s'est réuni ce lundi 12 juillet 2021 à Marseille avec l'ensemble des partenaires co-financeurs du projet et de la Ville de Marseille.**

En complément des décisions prises unanimement sur le programme d'opérations du projet des phases 1 et 2 de la LNPCA par l'État, la Région et les collectivités co-financeurs lors du comité de pilotage du 19 avril dernier, il restait en effet, à statuer sur le choix de la variante à proposer au public dans le dossier d'enquête d'utilité publique pour l'entrée nord du tunnel à la Delorme.

Le comité de pilotage a entériné le 12 juillet la proposition consensuelle formulée par l'État le matin même lors d'une réunion avec la Ville de Marseille, la Métropole Aix-Marseille Provence, le Département des Bouches-du-Rhône et la Région, de retenir la variante sud, qui exigera, à terme, la démolition de la Cité Bassens 2 et le relogement de ses occupants dans les conditions suivantes :

- désignation d'une maîtrise d'ouvrage, pilote du projet, en la personne de la Préfète à l'égalité des chances ;
- en septembre / octobre 2021 : élaboration d'un document d'intention à rédiger et à valider entre l'État, les partenaires concernés (Ville, Région, Département, Métropole) et SNCF Réseau pour encadrer la démarche de relogement des habitants de la résidence Bassens 2, en proposant le relogement groupé dans le secteur (15/16) pour les habitants qui le souhaiteront d'ici le début des travaux de la phase 2 ;
- en 2022, après l'enquête publique, signature d'une convention opérationnelle avec les mêmes partenaires (et autres acteurs si nécessaire) pour enclencher le processus de relogement avec le bailleur CDC Habitat social, avec l'appui d'une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) ;
- conservation de la mémoire de l'histoire de ce quartier qui aura accueilli des habitants pendant plusieurs décennies.



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PROVENCE- ALPES-  
CÔTE D'AZUR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Par ailleurs, les partenaires co-financeurs, unanimement mobilisés pour le développement des mobilités durables au service des habitants et actifs du territoire régional, ont :

- fait un point sur l'avancement des réflexions relatives à la création d'un établissement public local pour faciliter le financement du projet ;
- convenu du calendrier des prochaines étapes portant sur le financement des études opérationnelles d'avant-projet et sur les procédures administratives préalables à l'enquête publique (concertation inter-services et mise en compatibilité des documents d'urbanisme) qui auront été réalisées d'ici l'automne prochain ;
- décidé des mesures de protections foncières du projet des phases 1 et 2 avant la déclaration d'utilité publique.

**Christophe MIRMAND et Renaud MUSELIER se sont félicités de l'unanimité des partenaires du projet en faveur de ce programme d'aménagements au calendrier ambitieux, ainsi que des engagements collectivement pris, qui permettront de franchir une nouvelle étape vers la réalisation de ce projet structurant pour l'avenir de la région.**

**Contacts presse :**

- Préfecture de région Provence-Alpes-Côte d'Azur : 04 84 35 41 34  
pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr
- Région Provence-Alpes-Côte d'Azur : 04 91 57 51 64  
servicedepresse@maregionsud.fr